

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.04.02 Convocation du 21.04.02

Compte rendu affiché 29 avril 2002

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents : Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

**Objet : Appel d'Offres Ouvert
Travaux Hôtel-de-Ville.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	28

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILL, M. GOSSET, Mme DURAND, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, M. BOUREZG, Mme LABASOR.

Absents représentés : M. LAFFLY par Mme GUERIN - M. CHATUT par M. RODRIGUEZ - M. MEYER par Mlle VEYRIER - MM. BELLOT par M. MACHURAT.

Absent excusé : M. FERNANDES.

Monsieur l'Adjoint délégué explique qu'un maître d'œuvre étant désormais désigné, il convient de mettre en oeuvre la procédure de marché d'appel d'offres ouvert dans les meilleurs délais, afin de lancer au plus tôt les travaux de réaménagement de l'Hôtel-de-Ville.

Il invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à engager cette procédure, qui paraît la mieux adaptée aux besoins de la commune.

Il rappelle que l'assemblée sera invitée à adopter les marchés lorsque la Commission d'Appel d'Offres aura procédé à son choix.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics, notamment les articles 33 et 58 à 60,
- Considérant la nécessité d'engager au plus tôt les travaux d'aménagement de l'Hôtel-de-Ville,
- Décide de procéder aux travaux de réaménagement de l'Hôtel-de-Ville consistant, d'une part dans le déplacement des services de la perception (Trésor Public), d'autre part, l'amélioration de l'accueil des administrés par le déplacement de la zone de réception du public.
- Choisit pour procéder à cette opération la procédure d'appel d'offres ouvert, définie par le Code des Marchés Publics,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les actions en ce sens.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 25 Avril 2002

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

LE MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte tenu - de la transmission en Préfecture le 30 juillet 2002

- de la publication le 31 juillet 2002

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, 30 juillet 2002